

DEPARTEMENT <i>Isère</i> ARRONDISSEMENT <i>La Tour du Pin</i> COMMUNE <i>Bourgoin Jallieu</i>	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE ARRETE DU MAIRE N° DGAR/A/P/2023/018
ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE BONS DE COMMANDE, MARCHES PUBLICS ET CONTRATS AU SEIN DE LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE POPULATION	

Le Maire de la Commune de BOURGOIN-JALLIEU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R 2122-8, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient, pour la bonne marche de l'administration communale, de confier une délégation de signature à certains agents pour signer les bons de commande, les marchés publics et les contrats.

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté du maire DGAR/A/P/2022/092 ainsi que tout autre arrêté ayant un objet et relatif à des services identiques au présent sont réputés abrogés à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Les agents suivants sont autorisés à réaliser, dans les conditions détaillées ci-après en mon nom et sous ma surveillance, tous les actes préparatoires et signer tous bons de commande, contrats ou marchés publics, ainsi que leurs avenants relatifs aux dépenses de fonctionnement et d'investissement dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

Article 2 : Cette délégation est donnée dans les conditions suivantes :

Code gestionnaire	Nom du gestionnaire	1 ^{er} niveau : contrat, marché ou bon de commande d'un montant total inférieur à 1 000€HT	2 ^{ème} niveau : contrat, marché ou bon de commande d'un montant total inférieur à 4 000€ HT	3 ^{ème} niveau : contrat, marché ou bon de commande d'un montant total inférieur à 20 000€ HT
5880	Direction population	Muriel MASCLET	Muriel MASCLET	PEI TRONCHI Fabien
5571	Vie associative	Christine MOUILLOUD	Stéphane JEANNET	PEI TRONCHI Fabien
3511	Sports	Lorène BUSSY	Lorène BUSSY	PEI TRONCHI Fabien
4011	Service culturel TTC	Fabien LAJOIE	Fabien LAJOIE	PEI TRONCHI Fabien
4012	Théâtre HT	Fabien LAJOIE	Fabien LAJOIE	PEI TRONCHI Fabien
4031	Musée	Brigitte RIBOREAU	Brigitte RIBOREAU	PEI TRONCHI Fabien
3011	Service accueil familles	Nathalie PEIXOTO	Lionel GRANGEON	PEI TRONCHI Fabien
3015	Service temps de l'enfant	Magalie RENOM	Lionel GRANGEON	PEI TRONCHI Fabien
3010	Service ressources aux écoles	Marlène MOTTET	Lionel GRANGEON	PEI TRONCHI Fabien
5521	Maison des habitants	Lydie ROUGEMONT	Stéphane JEANNET	PEI TRONCHI Fabien
5541	Enfance, Jeunesse	Eric JAIGU	Stéphane JEANNET	PEI TRONCHI Fabien
5572	Politique de la Ville	Nathalie CUYERS	Stéphane JEANNET	PEI TRONCHI Fabien
5578	Démocratie participative	Youssef BASLI	Stéphane JEANNET	PEI TRONCHI Fabien
5580	Jardin Paill'Terre	Frédéric HAEFTLEN	Stéphane JEANNET	PEI TRONCHI Fabien
5821	Service communal d'hygiène et de santé	Emmanuel TERRAS	Emmanuel TERRAS	PEI TRONCHI Fabien

Article 3 : En cas d'absence d'une personne, la délégation de signature revient à la personne titulaire de la délégation de signature dans le niveau directement supérieur. En cas d'absence de la personne titulaire du dernier niveau de délégation, la délégation de signature revient soit au Directeur général adjoint des Services Ressources, au Directeur des services techniques ou à l'élu en charge du secteur comptable en application des délégations de fonction en vigueur.

Article 4 : Toutes décisions portant délégation de signature sur les mêmes objets sont réputées abrogées.

Article 5 : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours déposé devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte. En application de l'article R421-2 du code de justice administrative, une réclamation peut être déposée devant l'autorité territoriale. Dans ce cas, le délai de recours est prorogé de deux mois.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité et notifié à l'intéressé.

Fait à Bourgoin-Jallieu, le 23 janv. 2023

Vincent CHRIQUI
Maire de Bourgoin-Jallieu

